

Université Gustave Eiffel : un parlement étudiant pour une « légitimité » des actions de vie étudiante

Paris - Actualité n°212588 - Publié le 25/03/2021 à 18:37
Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 26/03/2021 à 07:52

« Il est logique que ce soient les étudiants qui s'occupent de la vie étudiante, car ils sont beaucoup plus intéressés et se sentent davantage concernés. Le parlement étudiant, en cours d'installation, permettra de débattre et de formaliser des sujets qui n'ont pas vocation à être soumises au vote du CAC (Conseil académique). Il permet d'avoir une légitimité dans ce qu'on construit pour les étudiants », déclare Enora Lorcy, vice-présidente étudiante de l'Université Gustave Eiffel, à News Tank le 23/03/2021.

Imprimer

Elle revient avec Karine Marot, vice-présidente en charge de la vie étudiante, sur la construction, les missions et le fonctionnement du parlement étudiant de l'Université Gustave Eiffel, l'un des trois conseils de l'EPE (Etablissement public expérimental) rassemblant des étudiants élus et membres d'associations étudiantes, présidé par la vice-présidente étudiante par délégation du président de l'université.

« Le parlement ne fait pas concurrence aux autres conseils, puisque nous avons complètement destitué le CAC sur les missions de la vie étudiante », indique la VPE (vice-président étudiant). « En outre, le CAC ne s'occupait pas beaucoup de la vie étudiante dans le passé, il n'avait pas un rôle déterminant sur le sujet. Le CA (Conseil d'administration), qui regardait très souvent uniquement les questions budgétaires, encore moins », ajoute Karine Marot.

L'objectif, après la première séance constitutive du 04/02, est désormais d'installer et de pérenniser l'instance, notamment par la rédaction du règlement intérieur, « probablement terminé et soumis au vote début mai », selon Enora Lorcy.

« Le parlement ne sera peut-être plus le même dans un ou cinq ans, en fonction des besoins des étudiants. Nous avons souhaité laisser une certaine flexibilité à son organisation pour lui permettre de s'adapter aux étudiants », conclut-elle.

Un projet présent dans la candidature de l'I-site en 2017

L'idée d'un parlement étudiant est « née lors d'une réunion du président de l'Upem (Université de Paris-Est Marne-la-Vallée), Gilles Roussel, avec les présidents d'associations étudiantes dans le cadre d'un déjeuner qu'il organisait une fois par semestre », indique Karine Marot.

« Nous avons ensuite concouru et obtenu une I-site (Initiative-Science-Innovation-Territoire-Economie) en janvier 2017, pour laquelle le texte de notre candidature mentionnait déjà un parlement étudiant. Avec l'ordonnance de décembre 2018, l'université a entamé la construction de l'établissement expérimental. »

« Ce type d'établissement permet au parlement étudiant d'exister, car celui-ci déroge à absolument toutes les règles. »

Dans le cadre de l'I-site, des chargés de projet vie étudiante ont organisé des réunions durant deux ans avec les étudiants « afin de savoir ce qu'ils souhaitaient que l'université fasse avec ce parlement, la place qu'il aurait, etc. ».

Courant 2018, et après l'élection d'Enora Lorcy comme VPE (vice-président étudiant) de l'Upem, des séminaires avec les étudiants des composantes et des écoles de l'université-cible ont été organisés. « Une note sur la constitution du parlement et ses missions a été rédigée en septembre 2018 », indique la vice-présidente étudiante.

« Pendant les deux ans qui ont suivi, nous avons continué à approfondir ce travail avec l'aide de Karine Marot, notamment avec des séminaires réguliers pour informer les étudiants et vérifier qu'on allait dans le bon sens. »

Ce cheminement s'est terminé par l'inscription de deux articles dans les statuts de l'université pour préciser la constitution et les missions du parlement.

Toutefois, selon elle, « c'est loin d'être fini, car il faut mettre tout ça en œuvre, préciser ce qui existe autour de ces deux articles, le rôle de chacun, les commissions qu'on peut créer, rédiger le règlement intérieur, etc. Finalement, il nous reste à réussir à pérenniser la structure ».

Une composition essentiellement étudiante, signe de « confiance »

Le parlement étudiant est un « conseil d'université qui n'a pas une configuration habituelle, puisqu'il est quasi exclusivement composé d'étudiants », indique Enora Lorcy. « Cela montre la confiance donnée par les personnels et la présidence aux étudiants ».

Il est composé de :

- 14 élus étudiants du CA (Conseil d'administration) et du CAC (Conseil académique) ;

- des représentants des élus des conseils de composantes, d'établissements-composantes et d'écoles membres ;
- des membres des associations étudiantes domiciliées au sein de l'université ;
- de neuf personnalités extérieures.

Karine Marot précise « qu'une association devait avoir au moins un an d'existence pour intégrer le parlement, sinon cela n'avait pas lieu d'être ». Par ailleurs, « s'il y a trop d'associations étudiantes, ce qui n'a pas été le cas, nous procéderons à un tirage au sort ».

À la question de la présence d'organisations syndicales étudiantes au sein du parlement, Enora Lorcy indique que « l'Université Gustave Eiffel, et avant elle l'Upem, n'est pas un établissement avec une forte présence des organisations syndicales étudiantes. Seule la Fage (Fédération des associations générales étudiantes) dispose d'élus au sein de l'établissement, sinon ce ne sont que des associations indépendantes qui participent à la construction des listes. C'est pourquoi ces organisations n'ont pas de place particulière dans le parlement, et sont traitées au même niveau que les autres associations ».

S'agissant des personnalités extérieures, ce sont « des représentants de la Ville de Champs-sur-Marne, avec qui nous avons de nombreux liens pour les événements associatifs, et d'autres collectivités, ou encore du Crous (Centre régional des œuvres universitaires), de l'OVE (Observatoire national de la vie étudiante) et de la Caisse des Dépôts ». En outre, « des personnels de l'université peuvent être invités au parlement, car le périmètre de leur poste les amène à travailler sur le sujet de la vie étudiante », déclare la vice-présidente.

Un fonctionnement original en raison de sa composition

Une instance essentiellement composée d'étudiants comprend aussi ses avantages et ses inconvénients.

Un des enjeux du parlement est ainsi « d'arriver à faire dégager du temps dans toutes les formations pour ces étudiants. Toutefois cela reste compliqué, car de nombreuses formations sont dispensées en apprentissage, donc une partie des étudiants peut être en entreprise. Plusieurs composantes ont déjà libéré le jeudi après-midi, c'est pourquoi nous avons fixé les séances plénières sur ces demi-journées », déclare la vice-présidente en charge de la vie étudiante.

D'un autre côté, Enora Lorcy indique que des pratiques liées au statut d'étudiant se mettent en place : « Les commissions de travail se réunissent assez librement quand elles le souhaitent, comme il n'y a pas de personnels. C'est donc généralement le soir après 18 heures ou le week-end. Les étudiants élus arrivent donc à organiser leur temps entre les cours et le travail parlementaire. »

« Par ailleurs, nous préparons en amont les séances plénières du jeudi après-midi afin d'être le plus efficaces possible et de laisser le temps au débat. »

Sur le plan budgétaire, le parlement étudiant a à sa disposition un budget de 15 k€, mais « les questions budgétaires sont très imbriquées entre les différentes commissions sur la vie étudiante », précise Karine Marot. « Les membres du parlement sont également majoritaires dans les commissions FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) animation et CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus). »

La rédaction du règlement intérieur et la constitution des groupes de travail comme premiers travaux

« Nous choisissons de prendre du temps pour construire le règlement intérieur, de pouvoir débattre au sein du groupe de travail s'il le faut pour construire quelque chose qui convienne le plus largement possible », déclare la VPE, précisant que « le service juridique est également associé aux discussions ».

Dix groupes de travail ont été validés en séance par le parlement étudiant le 18/03/2021, sur les thématiques suivantes :

- écologie ;
- art et culture ;
- santé, handicaps et décrochage académique ;
- sport et lutte contre la sédentarité ;
- sensibilisation à l'égalité et lutte contre les discriminations ;
- structures d'accueil ;
- international ;
- communication ;
- formation (transformation pour les enjeux d'aujourd'hui et les emplois du temps) ;
- lutte contre la précarité.

« Le sujet de la communication a soulevé de nombreux débats pendant la première séance plénière », rapporte-t-elle. « Nous avons senti un réel besoin des étudiants de se saisir de la communication du parlement vers les étudiants, avec une volonté de transparence la plus absolue. »

« Ils souhaitent vraiment instaurer cette confiance avec la communauté étudiante, et l'idée que le parlement étudiant n'est pas un CA qui administre une université, mais une instance que n'importe quel étudiant doit pouvoir saisir et solliciter sur les sujets à traiter. »

Et Karine Marot d'ajouter : « L'une des missions du parlement sera par ailleurs la rédaction du schéma directeur de la vie étudiante. Les étudiants vont ainsi pouvoir s'emparer des questions de logement ou de campus, qui sont essentielles pour la réussite étudiante, et n'étaient abordées nulle part, car gérées essentiellement par les services. »

Un parlement étudiant précurseur ?

« Ce type d'instance est un sujet régulièrement évoqué dans le réseau des vice-présidents étudiants. Cela intéresse beaucoup, et nous ne sommes pas les premiers à vouloir créer une instance de débat et de discussions », déclare Enora Lorcy.

« Nous sommes le premier établissement à créer un vrai conseil d'université dédié, mais il existe un conseil consultatif ailleurs, comme à l'Upec (Université Paris-Est Créteil), et d'autres établissements disposent d'un bureau de la vie étudiante qui fonctionne comme une instance de débat. »

Selon elle, le travail réalisé à l'Université Gustave Eiffel représente la prochaine étape que franchiront nombre d'établissements, un peu comme les vice-présidents étudiants présents dans certains établissements avant la loi LRU et qui ont été généralisés ensuite :

« Dans quelques années, ce sera peut-être plus commun et logique qu'un conseil dédié à la vie étudiante décide aussi dans les universités. »

Pour les deux vice-présidentes, les conditions offertes par l'Université Gustave Eiffel ont aussi été favorables : « Si nous avons la chance d'avoir un parlement étudiant, c'est aussi parce que nous avons un président qui n'a pas peur des étudiants. J'en ai discuté avec des vice-présidents en charge de la vie étudiante, et on sent une certaine frilosité d'une partie des institutions », indique Karine Marot.

« Nous sommes tous dans une situation de confiance, notamment en raison de notre taille d'université, ce qui facilite les rapports et ce type d'initiative », confirme la VPE.

Université Gustave Eiffel (EPE)

EPCSCP de type expérimental qui a succédé au 01/01/2020 à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), et qui intègre plusieurs écoles comme établissements composantes et écoles membres.

Catégorie : Université

Adresse du siège

5 boulevard Descartes
Champs-sur-Marne
77454 France

[→ Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Fiche n° 9548, créée le 16/01/2020 à 12 :06 - Màj le 02/11/2020 à 14 :02